



Procès-Verbal

Commission Régionale de Contrôle des Clubs

Réunion du 2 Juin 2021

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs.

Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

CHAMBERY SAVOIE FOOT (National 3), THONON EVIAN GRAND GENEVE (National 3), OLYMPIQUE SALAISE-RHODIA (Régional 1), FC VAULX EN VELIN (National 3), FC BOURGOIN-JALLIEU (National 3), AC SEYSSINET (Régional 1), U MONTILLENNE S. (Régional 2), CHASSIEU-DECINES (Régional 1), HAUTS LYONNAIS (National 3), US FEURS (Régional 1), VELAY FC (National 3), RHÔNE-VALLEES FC (Régional 1), FC LYON (Régional 1), VENISSIEUX FC (Régional 1), AIN SUD FOOT (National 3), MISERIEUX-TREVOUX (Régional 1), OLYMPIQUE VALENCE (Régional 1), AIX LES BAINS FC (Régional 1), FC D'ECHIROLLES (Régional 1).

Décision : Accepte le budget en l'état.

Le Président,

René BLACHIER